

## **ENVOI EN POSSESSION**

---

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 décembre 2014,

Monsieur Jackie Georges Pierre LEDENT, en son vivant retraité, demeurant à LA  
MADELEINE (59110) 29 rue François de Badts Résidence Victoria.

Né à DUNKERQUE (59240), le 16 juillet 1933.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à MAUBEUGE (59600) (FRANCE), le 25 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du  
procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jérôme  
LESAGE, de la SELAS « OFFICE NOTARIAL DE LA MADELEINE », titulaire d'un Office  
Notarial à LA MADELEINE (Nord), 210 rue du Général de Gaulle, le 6 juillet 2022,  
duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès  
du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jérôme LESAGE, notaire  
à LA MADELEINE 210 rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 59200, dans le  
mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de LILLE de  
l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, de la copie de ce testament  
et de l'expédition de l'acte complémentaire au dépôt de testament.